



DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-18
AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « demander à tout organisme financeur, et ce de manière générale, l'attribution de subventions »,

Considérant le règlement des aides de l'Agence Nationale du Sport et de son plan 5000 équipements – génération 2024,

Considérant le règlement des aides du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le projet est éligible au dispositif Contrat de Territoire

Considérant le projet de construction de terrain synthétique actuellement en phase d'études, dont les dépenses vont s'étaler sur deux années.

Dans le cadre de sa labélisation « Terre de jeux 2024 », la ville de Seysses souhaite accroître les pratiques sportives sur son territoire en développant de nouveaux équipements. La ville souhaite ainsi réaménager un terrain de foot traditionnel en herbe en terrain de foot synthétique.

Le coût global du projet de terrain de football synthétique est estimé à 1 015 000 € HT soit 1 218 000 € TTC avec le plan de financement ci-dessous :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>			
	Coût prévu HT	Taux appliqué au projet	Taux appliqué aux dépenses éligibles	Prévisionnel	
				En € HT	
Etude Maitrise d'oeuvre	59 850.00 €	Fonds propres maître d'ouvrage			
Sous-Total études	59 850.00 €	Autofinancement	22%	20%	220 955.00 €
		Emprunt			
		Aides publiques			
Préparation chantier	19 900.00 €	Etat : DETR 2025	30%	30%	304 500.00 €
Travaux préparatoires	13 600.00 €	Etat : ANS	20%	20%	203 000.00 €
Terrassements	64 200.00 €	Département 31	28%	30%	286 545.00 €
Infrastructure de Fondation	74 600.00 €	Autres aide publiques			- €
Borduration	12 850.00 €				
Réseaux humides	125 850.00 €				
Gazon synthétique - revêtement	350 800.00 €				
Equipements sportifs	22 750.00 €				
Serrureries - Clôtures sportives	74 050.00 €				
Travaux de finition	5 050.00 €				
Eclairage sportifs	140 000.00 €				
Travaux de voirie	36 500.00 €				
Travaux 2 couloirs d'athlétisme	15 000.00 €				
Sous-Total Travaux	955 150.00 €				
Total dépenses € HT	1 015 000.00 €	Total recettes € HT	100%	100%	1 015 000.00 €

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter l'Etat, et notamment l'Agence Nationale du Sport, le Conseil Départemental, et de tout autre organisme susceptible d'octroyer une aide financière, afin de déposer les dossiers de demandes correspondants, aux fins d'obtention des aides aux taux les plus élevés.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses,
le 23 avril 2024

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

